



## CCAS de JASSERON (Ain)

\* \* \* \*

### DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 septembre 2021

Date de convocation : 10 septembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le seize septembre, le Conseil d'administration du CCAS de Jasseron s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Delphine SIMONIN, Vice-Présidente.

Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 8  
 Nombre de membres votants : 9

#### CA2021.09-01 – Attribution des aides aux familles de Jasseron relatives à la restauration scolaire et aux vacances en centre de vacances et/ou de loisirs – Année 2021-2022.

<u>Présents</u> :	Anouck BESSON, Christine CHAMPIN, Marie-Anne LEGLISE, Marie-José LOEZER, Gérard OVIGUE, Ingrid SAINT SULPICE, Delphine SIMONIN, Christiane VERNE
<u>Excusés</u> :	Sébastien GOBERT Christian PELUT ( <i>procuration donnée à Mme Delphine SIMONIN</i> ) Aziza KRIMOU
<u>Absents</u> :	
<u>Secrétaire de séance</u> :	Anouck BESSON
<u>Rapporteur</u> :	Delphine SIMONIN

Par délibération n°5 du 17 juin 2021, le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) de Jasseron a adopté un dispositif d'aides financières pour les familles de Jasseron dont les enfants fréquentent le restaurant scolaire de l'école de la commune ainsi que les centres de vacances et/ou de loisirs.

Pour rappel, le montant des aides a été fixé comme suit :

- aide à la restauration scolaire : 1 € par repas, par jour et par enfant,
- aide aux vacances en centre de vacances et/ou de loisirs : 5 € par jour et par enfant, dans la limite de 30 jours maximum sur la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

Madame la Vice-Présidente du Conseil d'administration du CCAS propose d'accorder ces aides financières aux familles tel qu'indiqué dans le tableau récapitulatif joint au présent rapport.

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** la délibération du 3 septembre 2020 élisant Madame Delphine SIMONIN comme Vice-Président du Conseil d'administration du CCAS ;

**Considérant** les demandes d'aides financières des familles ayant fait leur demande dans les délais prescrits et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 000 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de :

- **approuver** les propositions d'attribution des aides financières telles qu'indiquées dans le tableau récapitulatif joint à la présente délibération,
- **autoriser** le Président du CCAS, ou son représentant, à ordonner les dépenses afférentes.

Votes Pour :	8
Votes Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend pas part au vote :	1

---



Jasseron, le 16 septembre 2021  
Delphine SIMONIN,  
Vice-Présidente

A handwritten signature in purple ink, appearing to be "Delphine Simonin".



## CCAS de JASSERON (Ain)

\* \* \* \*

### DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 septembre 2021

Date de convocation : 10 septembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le seize septembre, le Conseil d'administration du CCAS de Jasseron s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Delphine SIMONIN, Vice-Présidente.

Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 8  
 Nombre de membres votants : 9

#### CA2021.09-02 – Adoption d'un logo pour le centre communal d'action sociale (CCAS) de Jasseron.

<u>Présents</u> :	Anouck BESSON, Christine CHAMPIN, Marie-Anne LEGLISE, Marie-José LOEZER, Gérard OVIQUE, Ingrid SAINT SULPICE, Delphine SIMONIN, Christiane VERNE
<u>Excusés</u> :	Sébastien GOBERT Christian PELUT ( <i>procuration donnée à Mme Delphine SIMONIN</i> ) Aziza KRIMOU
<u>Absents</u> :	
<u>Secrétaire de séance</u> :	Anouck BESSON
<u>Rapporteur</u> :	Delphine SIMONIN

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public disposant d'une personnalité juridique, de ressources et moyens propres, distincts de ceux de la Commune

Un appel a été lancé auprès de la population jasseronnaise afin d'obtenir des propositions de logo pour le CCAS.

Trois propositions ont été réceptionnées :

- une réalisée par un enfant,
- et deux réalisées par des adultes.

Madame la Vice-Président propose le logo réalisé par Madame Gaëlle POUPON aux membres du Conseil d'administration et les invite à émettre leur avis.

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** la délibération du 3 septembre 2020 élisant Madame Delphine SIMONIN comme Vice-Président du Conseil d'administration du CCAS ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260103239-20210916-DCA2021\_09-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2021  
 Affichage : 20/09/2021

**Considérant** le souhait du Conseil d'administration de doter le CCAS d'un logo ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de :

- **retenir** le logo réalisé par Madame Gaëlle POUPON,
- **intégrer** ce logo dans la charte graphique du CCAS et de ses supports de communication,
- **autoriser** le Président du CCAS, ou son représentant, à mettre en place ce nouveau logo.

Votes Pour :	9
Votes Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend pas part au vote :	0

---



Jasseron, le 16 septembre 2021  
Delphine SIMONIN,  
Vice-Présidente

A handwritten signature in purple ink, appearing to be "Delphine Simonin".

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260103239-20210916-DCA2021\_09-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2021

Affichage : 20/09/2021